



MANAGEMENT ET CONTRE-INTELLIGENCE ECONOMIQUE DANS LES PME

DEFINITIONS

Les notions introduites dans cette présentation sont les suivantes :

- L'intelligence économique
- La contre-intelligence économique
- L'importance du management dans cet environnement



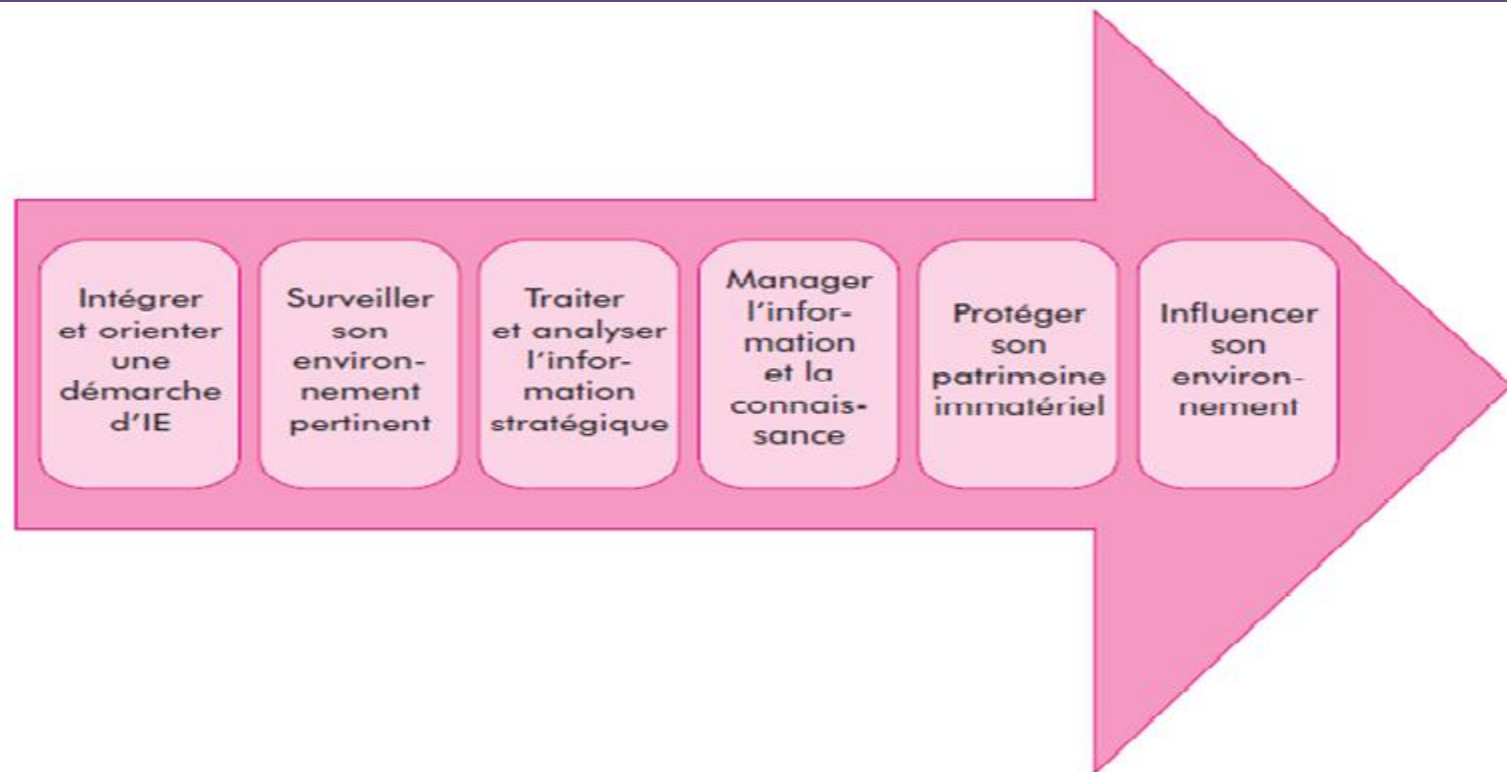
LES TROIS COMPOSANTES DE L'INTELLIGENCE ECONOMIQUE

- La **veille stratégique** sur les domaines scientifiques, technologiques, concurrentiels, commerciaux.
- La **protection du patrimoine** concurrentiel de l'entreprise mais aussi de ses domaines d'activité
- La **stratégie d'influence** menée par des cabinets de consultants étrangers, du lobbying, des Etats, des organismes, etc.

La veille stratégique est une démarche fondamentale pour l'entreprise afin de protéger :

- ✓ son savoir-faire,
- ✓ son réseau commercial,
- ✓ ses brevets,
- ✓ ses marques,
- ✓ ses systèmes d'information informatique...

LES SIX DIMENSIONS D'UNE DEMARCHE D'IE



La contre-intelligence économique regroupe les processus, outils et pratiques destinés à s'opposer à des actions d'intelligence économique initiées par une entité adverse :

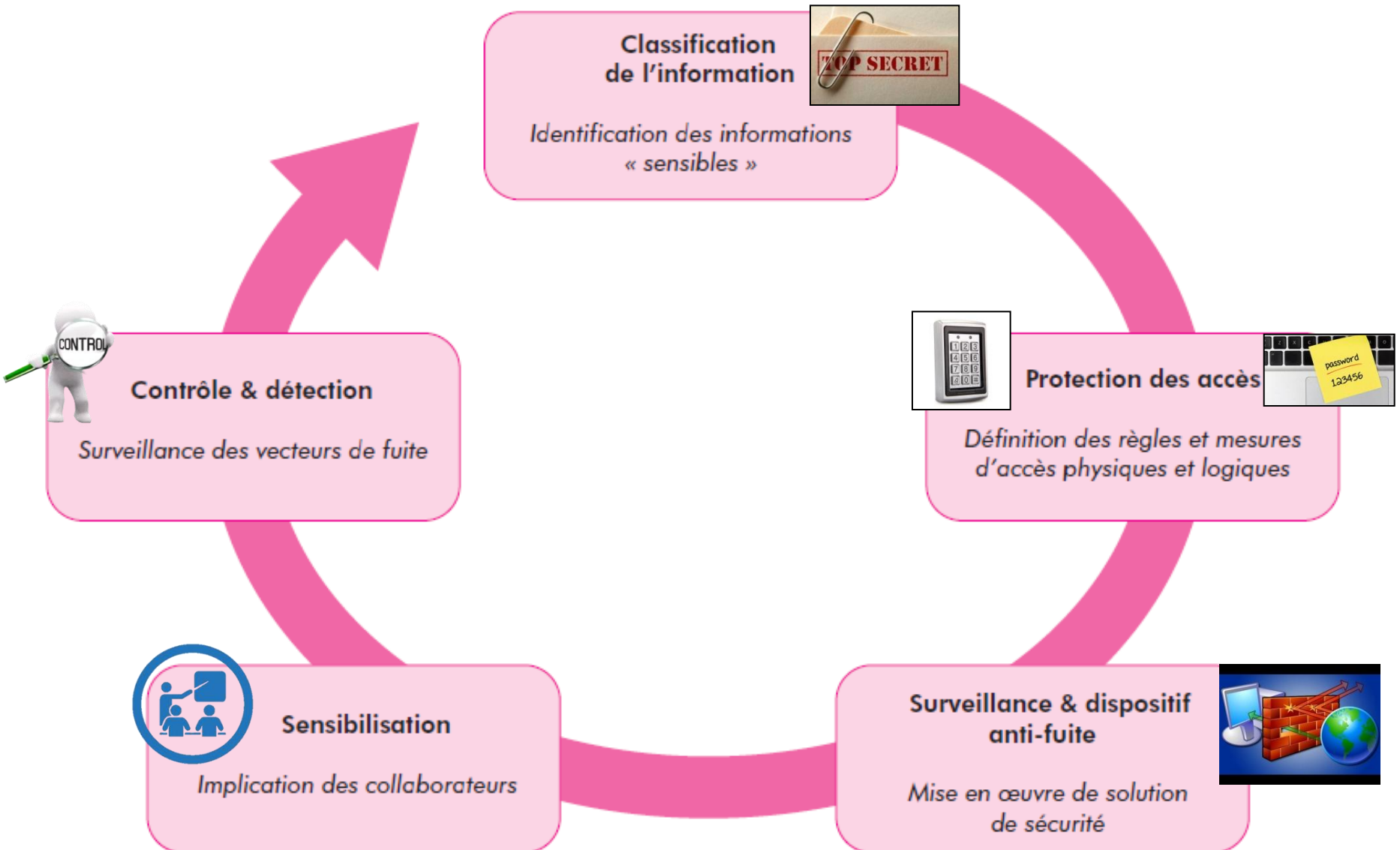
- ✓ personne,
- ✓ entreprise,
- ✓ autre organisation,
- ✓ Etat.

EXEMPLES



*Agence française de sécurité sanitaire
des produits de santé*

PROCESSUS DE CONTRE-INTELLIGENCE ECONOMIQUE A SUIVRE POUR LE MANAGER



DIAGNOSTIC / AUDIT INTELLIGENCE ECONOMIQUE DES EXEMPLES

Délégation interministérielle
à l'intelligence économique




Avril 2014

Kit de présentation

DIESE
Diagnostic d'intelligence économique
et de sécurité des entreprises




actuligence
Consulting

Annexe
Grille de mini-audit des risques

GÉRER ET SÉCURISER SES INFORMATIONS STRATÉGIQUES

19/09/2013 63

Scoring des risques

Actif	Responsabilité	Valorisation			Vulnérabilité	Menaces	Vraisemblance	Risque
		Confidentialité	Intégrité	Disponibilité				

Cette grille permet de scorer le risque lié à chaque actif véhiculant ou donnant accès à de l'information.

Par exemple on mettra dans actif « téléphone portable dirigeant »

La responsabilité sur l'actif qui peut parfois être partagée. (par exemple potentiellement dans cet exemple Dirigeant et DSI).

La valorisation côté de 1 à 5 donne une échelle du risque financier encouru si les informations de cet actif n'étaient plus confidentielles, si leur intégrité était compromise ou si elles étaient perdues.

Les vulnérabilités (dans ce cas précis le fait qu'il soit mobile).

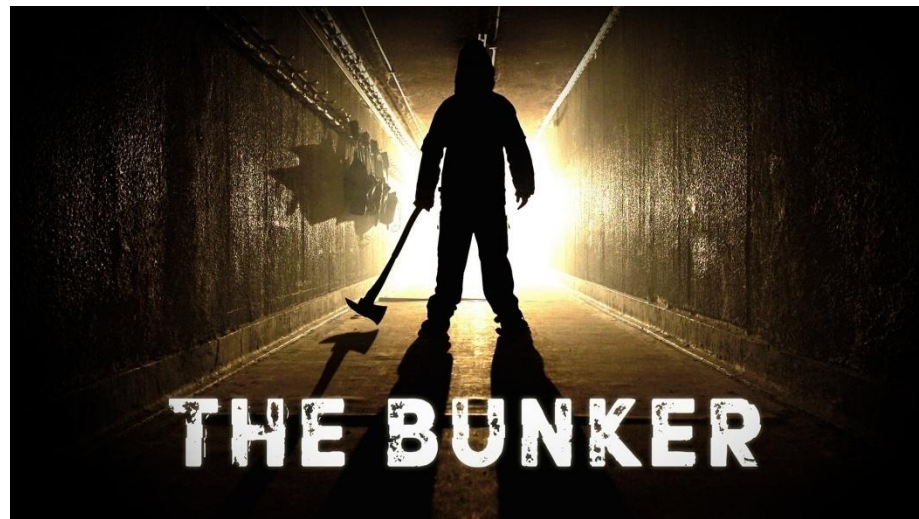
Les menaces (le vol par exemple).

La vraisemblance notera de 1 à 5 la probabilité que le cela survienne (ici si le dirigeant est souvent en déplacement, le mobile n'est pas protégé par un mot de passe et ne dispose pas d'un effacement à distance, le risque sera majeur).

Enfin le risque est égal au plus élevé des trois critères de valorisation que multiplie la vraisemblance.

actuligence
Consulting

RECENSEMENT DES VULNÉRABILITÉS TECHNIQUES ET MOYEN DE PROTECTION A METTRE EN ŒUVRE PAR LE MANAGER



LES SYSTEMES
D'INFORMATION

LA PROTECTION
DES LOCAUX



RECENSEMENT DES VULNÉRABILITÉS HUMAINES ET MOYEN DE PROTECTION A METTRE EN ŒUVRE PAR LE MANAGER

MALVEILLANCE
NEGLIGENCE
IMPRUDENCE

MICE

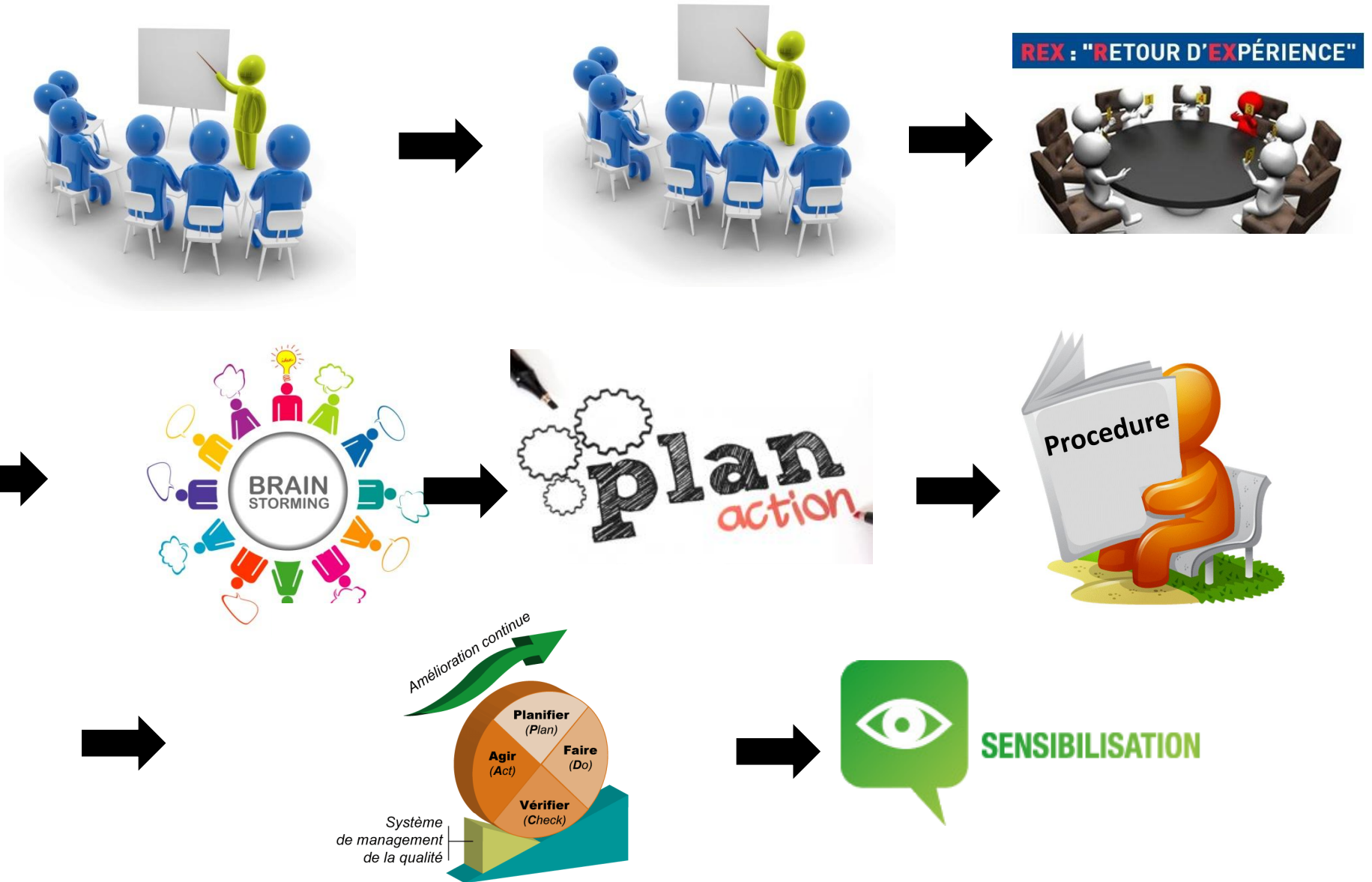
is an acronym for

Money, Ideology,
Compromise, Ego



STAGIAIRES
PRESTATAIRES EXTERIEURS

MODE D'ACTION DU MANAGER



MODE D'ACTION DU MANAGER

- **Le comportement sûreté doit être inclus dans l'évaluation annuelle**
- **Organisation à fréquence à déterminer de réunions de sensibilisation**
- **Présence dans le kit nouvel arrivant**
- **Mise en œuvre de rapport d'étonnement**
- **Responsabilisation par la signature d'engagement de responsabilité**
- **Présence d'une charte d'utilisation annexée au règlement intérieur**
- **Mise en place de formation pour les collaborateurs**
- **Implication forte du RSSI**



CONCLUSION

**LA CONTRE-INTELLIGENCE NECESSITE UN STYLE DE MANAGEMENT PARTICIPATIF ET UN INVESTISSEMENT PERMANENT.
LE MANAGER DOIT AVOIR LA CULTURE DE LA SURETE ET ETRE PEDAGOGUE**

**LA DEMARCHE DOIT ETRE NECESSAIREMENT
 Globale POUR OBTENIR UN AVANTAGE COMPETITIF**



EVOLUTION LÉGISLATIVE

DIRECTIVE (UE) 2016/943 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL DU 8 JUIN 2016 SUR LA PROTECTION DES SAVOIR-FAIRE ET DES INFORMATIONS COMMERCIALES NON DIVULGUÉS (SECRETS D'AFFAIRES) CONTRE L'OBTENTION, L'UTILISATION ET LA DIVULGATION ILLICITES



MERCI DE VOTRE ATTENTION